



Service Cholet Animation Enfance  
15 Avenue Kennedy - 49300 Cholet  
Tel : 02.72.77.24.0  
Mail : [accueilsdeloisirs@choletagglomeration.fr](mailto:accueilsdeloisirs@choletagglomeration.fr)



## PROJET PÉDAGOGIQUE ÉTÉ

# 2021

# Jean Monnet

# SOMMAIRE

## **1- Le projet éducatif de l'organisateur**

- A – Un projet éducatif, qu'est ce que c'est ? (Orientations & Priorités)
- B – Nos objectifs de l'été
- C – Protocole sanitaire Covid-19

## **2- Descriptif et fonctionnement de l'accueil de loisirs Jean Monnet**

- A – En quelques mots ...
- B – Périodes d'ouverture et horaires
- C – Organisation des espaces
- D – Une journée sur centre
- E – Les activités et les sorties

## **3- Le cadre réglementaire**

- A – L'équipe d'animation et d'encadrement
- B – La sécurité avant tout !
- C – Les moyens d'évaluation

## **4- Informations pratiques**

- A – Inscriptions & Réservations
- B – Les partenaires

# 1 - Le projet éducatif de l'organisateur

## A – Un Projet éducatif, qu'est ce que c'est ?

Les enfants et les jeunes sont des adultes en devenir, les accueillir c'est créer pour eux un nouveau lieu de repères en garantissant leur sécurité physique, matérielle et affective tout en développant leur autonomie, leur socialisation et leur sens de la citoyenneté.

**Le projet éducatif** des accueils de loisirs traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il est formalisé plus particulièrement par ce document qui présente les objectifs et les modalités générales de fonctionnement du centre Jean Monnet.

Ce projet éducatif se fixe comme fondement six valeurs fortes :

- la liberté
- l'égalité
- la fraternité
- la laïcité
- la citoyenneté et la culture de l'engagement
- le respect

De ce fait,

. Il doit favoriser l'accueil des enfants issus de tous les milieux socioculturels par le respect des individus dans leurs différences et dans le respect des règles de vie communes aux accueils de loisirs.

. Il offre une souplesse d'accueil permettant de répondre, le plus largement possible, aux demandes et besoins des familles. Par conséquent, il s'attache à associer les parents dans la réflexion et les évolutions de nos différents projets d'animation.

. Il est préoccupé de mettre à disposition des moyens humains et matériels dans le respect des diverses réglementations. Le respect de l'environnement, de soi et des autres, du cadre, des règles, de la sécurité, des lieux... sera favorisé par l'équipe d'animation.

. Il se doit de favoriser la socialisation de l'enfant de par le biais d'animations collectives permettant le développement de l'autonomie, l'apprentissage de la citoyenneté et de la socialisation.

Les orientations éducatives et pédagogiques du Service " Cholet Animation Enfance " de la Ville de Cholet se déclinent en 3 priorités :

• **Prendre en compte l'enfant dans son individualité**: L'enfant est accueilli dans le respect de son développement. Ainsi, le rythme de l'enfant sera respecté, les activités seront proposées en adéquation avec ses besoins, son rythme de vie et ses possibilités.

• **Favoriser la mixité d'accueil des enfants** : Tous les enfants sont accueillis sur le centre quelque soit leur milieu socio-culturel. Les propositions quant à la souplesse d'accueil ainsi qu'à la participation des enfants porteurs d'un handicap physique et/ou psychologique devront tenir compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités des structures pour un accueil optimum et sécurisé des enfants.

- **Permettre à l'enfant d'être acteur de ses temps de loisirs**: La communication sera encouragée ainsi que les activités d'expression et de créativité. L'enfant aura un réel rôle participatif durant ses temps de loisirs et sera impliqué dans la gestion de la vie quotidienne et dans l'organisation des activités.

## **B – Nos objectifs de l'été**

### **COVID-19**

Au vu de la situation sanitaire et en application du décret, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a établi un protocole lié à la réouverture des Accueils Collectifs de Mineurs . Conformément à ces éléments réglementaires, le service a mis en œuvre une organisation permettant de respecter la sécurité et la santé de tous, tout en maintenant des conditions d'accueil les plus favorables à l'épanouissement des enfants. Vous trouverez dans ce projet pédagogique toutes les mesures mises en place au sein de l'accueil afin d'assurer la sécurité des enfants tout en leur proposant des temps de vacances amusants et enrichissants. Un guide regroupant toutes les modalités d'accueil est également à disposition sur site.

- **Les objectifs généraux**

L'accueil de loisirs doit répondre aux besoins des familles et des enfants. Les parents nous ayant confié leurs enfants, l'accueil de loisirs doit donc assurer leur sécurité physique, morale et affective ainsi que leur bien-être.

Les objectifs du centre de loisirs s'inscrivent pleinement dans l'ensemble des articles contenus dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Notre action éducative visera à développer au mieux les potentialités de chaque enfant tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale. Les enfants sont intégrés dans la vie quotidienne du centre, dans la gestion du matériel et dans la mise en place et le rangement des activités (matériel individuel). Elle permettra ainsi à chaque enfant d'acquérir progressivement son autonomie. Favoriser la socialisation : voilà ce que le Centre de Loisirs doit développer. Pour ce faire, nous favoriserons les jeux à dimension collective en petits groupes et les échanges oraux tout en respectant les mesures barrières.

L'accueil de loisirs reste un lieu d'échanges et de rencontres, d'écoute et d'informations, capable d'offrir des activités diversifiées et enrichissantes.

- **Les objectifs opérationnels**

#### **1) Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.**

Dans chaque groupe d'âge, nous proposons quotidiennement des activités aux enfants. Nous laissons également l'opportunité aux enfants de proposer des activités en organisant des temps d'échanges pour leur permettre de s'exprimer sur leurs souhaits d'activités que nous pourrions mettre en place : durant les temps d'activités " c'est toi qui choisit " ou en discutant lors des rassemblements.

Des temps libres seront proposés chaque jour afin que les enfants puissent s'amuser comme ils l'entendent, dans la limite des règles de vie et de sécurité et tout en maintenant les mesures barrières.

## **2) Respecter le rythme de chacun.**

Les enfants seront répartis en deux ou trois groupes en fonction de leur âge (2 ans 1/2 à 6 ans / 7 à 10 ans) comprenant au maximum 12 enfants maximum par groupe pour les maternels et 18 pour les élémentaires. Ces groupes seront redivisés en deux sous-groupes chacun: ils se verront donc proposer des activités différentes en fonction de leurs âges, de leurs rythmes et de leurs besoins.

Il nous paraît indispensable de ponctuer les journées d'instantanés calmes (temps calmes, petits bricolages, jeux de société, lecture, dessins) et surtout de les organiser. Les animateurs veilleront à ne pas presser les enfants. Ils doivent leur permettre de passer une journée à leur rythme. Pour les plus grands, des temps libres seront proposés et pour les plus jeunes un temps de repos ou un temps calme sera mis en place chaque début d'après midi afin de permettre aux enfants de se reposer ou de faire la sieste. Des temps libres leur seront également proposés tout au long de la journée aux plus jeunes. Pour les plus grands quant à eux, un espace foyer est mis à leur disposition pour profiter des temps libres en se détendant (canapé, musique, bibliothèque, ...).

## **3) Favoriser leur autonomie et développer leur sens des responsabilités.**

En raison de la situation sanitaire, nous demanderons à chaque enfant une attention particulière aux règles d'hygiène et de sécurité mises en place: lavage des mains avant et après chaque activité, chaque repas, chaque sortie, etc...

Nous mettrons en place des outils pour que chaque enfant puisse se servir du matériel mis à sa disposition, pour les plus petits en mettant le matériel à leur hauteur, pour les grands en facilitant le libre accès aux salles et en organisant avec eux les espaces.

Par roulement, les enfants participeront également aux tâches ménagères, principe de la vie en collectivité. Nous veillerons à ce que les enfants tournent sur chacune des tâches à effectuer, une manière de participer à la vie collective et de développer leurs sens des responsabilités.

## **4) Favoriser l'entraide, l'écoute, la solidarité et le respect de l'autre.**

Montrer à l'enfant qu'il est un individu au sein d'un groupe, qu'il a une liberté individuelle qui s'arrête là où commence la liberté collective. C'est pourquoi il faudra favoriser les temps en groupe et les activités collectives tout en respectant les mesures sanitaires.

Apprendre à l'enfant le respect de l'autre, du matériel et de son environnement, en n'admettant aucun acte d'intolérance, de dégradation ou de violence. Les animateurs doivent aider les enfants à vivre parfaitement en harmonie avec les autres. Une attitude respectueuse de l'adulte envers l'enfant est encore le meilleur exemple de respect et d'intégration qui soit.

## **5) Le Respect des règles de vie**

Dès le début de l'été, des règles seront établies entre les animateurs et les enfants dans un souci à la fois de sécurité et de cohésion:

- Ne pas laisser l'enfant sans surveillance
- Un espace de liberté sera délimité avec les enfants durant chaque sortie extérieure et sur le centre en fonction des groupes et des âges.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite durant les heures d'ouverture du centre pour les enfants et les animateurs sauf en cas de nécessité (lors des sorties par exemple pour les animateurs).
- Le matériel personnel (appareil photo, jouet ...) ne sera pas autorisé sur site.
- Respecter et écouter les personnes intervenant dans les différentes activités.
- Prendre en compte les mesures de sécurité mises en places par les prestataires extérieurs et les animateurs sur les centres et lors des sorties.
- Respecter des règles de vie et consignes ainsi que le matériel mis à disposition .

- Toute violence physique ou verbale sera pénalisée en fonction de la gravité des actes (sanction, point avec les familles voire exclusion si nécessaire).

Les animateurs, ainsi que les enfants, se doivent de connaître tous les prénoms le plus rapidement possible pour que soit créée une unité de groupe. Il est important de rappeler que les enfants sont avant tout en temps de loisirs et il nous revient de leur faire passer d'agréables vacances.

Exceptionnellement, ces règles seront complétées par les mesures sanitaires mises en œuvre pour se protéger mutuellement. Elles seront présentées aux enfants et expliquées de manière ludique afin que chacun puisse les mettre en œuvre à son niveau. L'enjeu n'étant pas de frustrer ou de faire peur aux enfants, les animateurs auront pour mission de veiller au respect de ces règles de façon bienveillante envers les enfants.

### **C – Protocole sanitaire été 2021**

Au vu du protocole sanitaire dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les mesures suivantes seront mises en œuvre afin d'assurer la sécurité de tous durant l'été :

- Contrairement aux animateurs, les enfants ne porteront pas de masque à l'extérieur et la distanciation ne s'imposera pas au sein d'un même groupe mais s'appliquera entre les groupes à chaque moment de la journée (activités, passage dans les lieux communs, repas).
- Un lavage des mains régulier, de manière ludique sera réalisé avec vos enfants (lavabo dans chaque salle).
- Une réorganisation des locaux sera effective afin de respecter des distances minimales : marquage au sol pour éviter les croisements entre les groupes, sanitaires alloués à un groupe, portes manteaux nominatifs, etc.
- Pour les tout-petits, il sera demandé si possible de laisser un doudou et une tétine à la structure, ainsi qu'une tenue de rechange.
- Chaque matin, votre enfant arrivera avec une tenue propre. Privilégier une tenue facile à enfiler (jogging) qui ne craint rien et des baskets à scratch afin qu'il puisse être le plus autonome possible.
- Avant d'emmener votre enfant au centre, vous devrez contrôler sa température corporelle. Tout enfant présentant une température supérieure à 38° ou des symptômes de Covid-19 ne pourra être accueilli.

Si votre enfant présente des signes de maladie et / ou de fièvre au cours de l'accueil, il sera pris en charge par un animateur et isolé dans une pièce.

**Suite à l'appel du directeur, vous serez dans l'obligation de venir chercher votre enfant sans délai.**

#### **Accueil du matin et Départ du soir :**

- Les gestes barrières devront être respectés : distanciation en attendant l'arrivée de l'animateur et/ou de l'enfant.
- Le hall d'accueil des enfants ne sera plus accessible aux parents. Un animateur chargé de l'accueil emmènera les enfants dans leurs salles respectives.
- Les temps d'accueil seront ajustés afin de permettre un flux des accueils et de minimiser les délais d'attente en fonction du nombre d'inscrits.
- Les transports seront assurés en respectant la distanciation sociale entre les groupes et les gestes barrières.

#### **Autres mesures**

- L'entretien complet des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels (désinfectant) au minimum une fois par jour (poignées, sols, tables, chaises, etc...) et une aération des locaux sera réalisée plusieurs fois par jour.

- Les jeux, jouets, matériels utilisés sont mis en quarantaine chaque soir pour 24h : un roulement est prévu avec des caisses de matériel " lundi-mercredi-vendredi "et " mardi-jeudi ". (une fiche d'autocontrôle est mise en place dans les salles)
- Les animateurs désinfecteront le matériel pouvant être réutilisé le lendemain (ballons, babyfoot...)

## **2 - Descriptif et fonctionnement de l'accueil de loisirs**

### **A- En deux mots**

La maison de l'enfance est intégrée au quartier Jean Monnet depuis 1986. La structure a développé différentes actions au cours de son évolution, notamment l'accompagnement et la promotion des loisirs pour le public 2 ans 1/2 à 10 ans. Les enfants accueillis évoluent dans un contexte où l'on relève des difficultés économiques et sociales majeures. La maison de l'enfance est un lieu central de la vie du quartier de par sa situation géographique et son existence depuis de nombreuses années. Durant l'année scolaire, nous accueillons les enfants de 2 ans 1/2 à 11 ans répartis en deux groupes durant les mercredis et les vacances scolaires: les 2 ans 1/2 /6 ans et les 7/11 ans (7-10 ans l'été). Ces groupes seront parfois redivisés en fonction des effectifs, des activités et des sorties prévues.

La Maison de l'Enfance fait partie d'une construction réunissant plusieurs pôles de générations différentes :

Le multi accueil "les petits lutins" accueillant les enfants de 2 mois ½ à 6 ans ainsi que la Maisonnée, lieu de vie pour des personnes âgées autonomes ou semi-autonomes ayant leur logement à proximité.

### **B – Périodes d'ouverture et horaires**

L'accueil est ouvert chaque jour du 7 juillet au 01 septembre 2021 hors jours fériés et fermeture.

Ouverture de l'ALSH de 8h30 à 17h30.

Des temps d'accueils et de départs échelonnés sont mis en place de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30.

Un temps de garderie est également possible de 17h30 à 18h30 sur réservation.

Vous avez désormais la possibilité d'inscrire votre/vos enfant(s) en journée continue avec repas (voir 2-D-Une journée sur centre), en journée sans repas ou demi-journées.

Cette année, l'accueil sera fermé durant les trois premières semaines d'août soit du 1<sup>er</sup> au 22 Août .

Les accueils de loisirs de pleine nature restant ouverts durant ces périodes, les familles dans le besoin pourront modifier provisoirement leur inscription durant la fermeture de l'accueil de proximité via le portail famille.

### **C – Organisation des espaces**

Les salles et espaces extérieurs seront délimités par groupe. Seuls les temps de garderies nécessiteront des regroupements mais le nombre d'enfants sera adapté en conséquence. La structure se compose :

- d'un hall d'accueil
- d'un bureau de direction utilisé également comme infirmerie
- de trois salles d'animation (une par tranche d'âge et une salle pouvant être utilisée soit par un troisième groupe en fonction des effectifs soit pour des activités de motricité ou de bricolage destinée à l'un des groupes)
- d'une salle de repos
- de sanitaires (un par groupe)
- d'une cour extérieure grillagée ainsi que l'accès à la cour de la garderie Prim'vert, 15 avenue Kennedy.

- d'une réserve de matériel pédagogique jumelée à un local ménage

Les trois salles seront aménagées afin d'optimiser au maximum les espaces de façon à augmenter la qualité de l'accueil des enfants sur la journée.

Au sein de l'accueil, un marquage au sol avec un sens de circulation a été mis en place afin d'éviter les croisements entre les groupes.

## **D – Une journée sur centre**

### **◦ Déroulement d'une journée type sur l'accueil**

#### **+ Groupe des 2 ans ½ - 6 ans :**

8h30-9h00 : Accueil échelonné et jeux libres

9h-9h15 : Rassemblement et lancement d'une activité

9h45: Fin de l'activité (rangement, lavage de mains) et temps libre

10h 30 : Proposition d'une 2<sup>nde</sup> activité

11h00-11h15 : Fin de l'activité (rangement, lavage de mains)

11h30 : Départ pour le temps de restauration

11h30-12h : Temps libre ou petits jeux pour les 1/2 journées

12h : Fermeture de l'accueil / Arrivée des enfants sur le lieu de restauration

13h15 : Accueil des enfants à Jean Monnet et temps libre

13h15-14h : Temps libre

13h40 -13h45 : Arrivée des enfants en journée avec repas.

14h : Sieste ou temps calme ( lecture, puzzles, relaxation) pour ceux qui ne dorment pas

14h30 : Rassemblement pour les enfants ne dormant pas et lancement d'une activité

15h15-15h45 : Temps libre

15h45 : Les enfants endormis sont réveillés petit à petit et peuvent rejoindre les autres pour démarrer l'activité/ Proposition d'une seconde activité

16h30 : Goûter et rangement

17h-17h30 : Temps libre ou jeux / départ échelonné des enfants

17h30-18h30: Garderie

#### **+ Groupe des 7-10 ans :**

8h30-9h00 : Accueil échelonné / Temps libre (dessins, jeux de société, babyfoot, etc...)

9h-9h15 : Rassemblement et lancement d'une activité

10h15 : Fin de l'activité (rangement, lavage de mains) et temps libre

10h30 : Proposition d'une 2<sup>nde</sup> activité

11h20 : Fin de l'activité (rangement, lavage de mains)

11h30-12h : Temps libre ou petits jeux pour les 1/2 journées

12h : Fermeture de l'accueil / Arrivée des enfants sur le lieu de restauration

13h15 : Accueil des enfants à Jean Monnet et temps libre

13h15/14h : Temps libre

13h40 -13h45 : Arrivée des enfants en journée avec repas.

14h: Rassemblement et lancement d'une activité

15h00 : Jeux libres

15h30 : Proposition d'une 2<sup>nde</sup> activité

16h30 : Goûter et rangement

17h-17h30 : Temps libre ou jeux / départ échelonné des enfants

17h30-18h30: Garderie



Les transmissions durant l'accueil de l'enfant et celles du retour (déroulement de la journée, récit des différents événements...), sont des moments importants d'échanges oraux. Des notes sont tenues dans un cahier (si l'équipe change au cours de la journée) pour garantir la fiabilité des informations transmises aux familles.

◦ L'espace déjeuner

Tous les midis, nous emmènerons déjeuner les enfants inscrits en journée avec repas sur le restaurant scolaire de l'école Jules Verne (Avenue Mocrat) à Cholet :

12h30 : Départ en car.

12h50 : Arrivée au restaurant de l'école Jules Verne (ALSH Bretagne) – Passage aux sanitaires.

13h00 : Déjeuner : les animateurs déjeunent à table avec les enfants : il s'agit d'un temps à valeur éducative partagé avec les enfants (nutrition, alimentation, lutte contre l'obésité, prévention du gaspillage, etc.). L'animateur incite les enfants à goûter à tous les plats, il servira à chaque enfant ce qu'il se sentira capable de manger.

13h15/13h20 : Passage aux sanitaires et départ en car pour l'ALSH Jean Monnet

13h40 : Arrivée sur l'accueil Jean Monnet

Le menu est consultable en ligne sur le site de Cholet, rubrique " Cholet Animation Enfance "

## **E - Les activités et les sorties**

Avant chaque période, l'équipe d'animation se réunit afin de mettre en place un planning d'activités ayant différents objectifs. Nous souhaitons que les activités proposées aient un intérêt pédagogique au-delà de leur aspect ludique (ex : l'apprentissage du découpage pour les plus jeunes à travers un bricolage ou travailler l'esprit d'équipe à travers une activité sportive).

L'équipe s'emploiera également à proposer des grands jeux et fabulations afin de favoriser l'imaginaire des enfants et en particulier des plus jeunes. Nous prendrons soin de proposer un panel d'activités variées aux enfants afin de convenir à chacun (bricolages, activités culturelles, sports, découvertes, etc...).

La superficie de nos salles ainsi que l'accès en cas de besoin à la cour Kennedy nous offrent un cadre idéal à la pratique de nombreuses activités :

- grands jeux (chasse au trésor, course d'orientation, escape game)
  - ateliers manuels (pâte à sel, perles, plastique fou, cuisine, peinture...)
  - activités sportives (ping-pong, jeux de ballons, jeux de raquettes, foot, parcours motricité...)
  - constructions diverses (mobiles, cadres, créations de jeux, ...)
  - ateliers artistiques, culturels et de découvertes (musique, théâtre, cirque, activités scientifiques ...)
- Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres activités pourront être proposées par les enfants et animateurs. Elles peuvent varier en fonction de la météo.

### *Projet de centre :*

Cet été, nous inviterons chaque jour les enfants à découvrir où le magicobus et Monsieur t'es qui ? nous emmènent et quelles sont les missions à remplir.

De semaine en semaine, ces indications nous permettront de présenter les thèmes hebdomadaires ainsi que le programme de la journée.

Des sorties à la journée avec pique-nique seront également proposées aux enfants. Pour des raisons de sécurité et de rythme de l'enfant, nous proposons essentiellement aux enfants de 2 ans et demi à 4 ans des sorties à la demi-journée le matin : grands jeux, fabulations, visites, patinoire, baignades, spectacles... Lorsque le temps calme ou de sieste est possible sur le lieu de destination, nous leur proposerons toutefois des sorties à la journée.

Lors des sorties, grands jeux à la journée, les enfants des ALSH de proximité d'une même tranche d'âge peuvent se rencontrer pour participer à des activités communes. Ces échanges permettent aux

enfants à la fois de changer d'environnement mais aussi de s'adonner à des activités collectives avec des jeunes de leurs âges issus d'autres quartiers.

En cas de sorties extérieures à Cholet, une autorisation de sortie sera à signer par les familles.

Cet été, les sorties seront réservées à un groupe d'enfants constitué pour la journée afin de respecter le protocole entre les deux structures, en sus des sorties à l'étang des Noues, aux bois de la Cure, une sortie à la journée est prévue sur le site de Belligné, un intervenant « troubadour » est prévu sur la période du mois d'août

En raison du protocole, aucun rassemblement avec le centre social n'est prévu pour le moment, en revanche les enfants se rendront sur le parcours d'aventure avec un grand A, en extérieur.

Pour chaque période, le programme d'animations est consultable sur le site : <http://www.cholet.fr>, rubrique : Cholet Animation Enfance.

Celui-ci est également disponible au sein de l'accueil de loisirs ou au secrétariat (15 avenue Kennedy) environ un mois avant le début de l'été et distribué dans les écoles et collèges de Cholet. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à l'équipe d'animation lors des jours d'ouverture.

## 3 - Le cadre réglementaire

### A) L'équipe d'animation et d'encadrement

L'équipe est composée de deux animatrices permanentes (dont la directrice de l'accueil) référentes et responsables des jeunes et du bon fonctionnement de l'ALSH.

Durant chaque période de vacances, les effectifs augmentant, des animateurs qualifiés ou en stage BAFA viendront compléter l'équipe permanente.

- Véronique Ceslaisar : Directrice de l'ALSH Jean Monnet et animatrice référente sur le groupe des 7-10 ans

Elle assurera plusieurs fonctions de direction :

- **Administratives** : elle a élaboré un projet pédagogique en y associant l'équipe. Elle veillera à sa mise en œuvre, le fera évoluer en fournissant un bilan en fin de l'été à son organisateur. Elle est garante du projet, des règles d'hygiène, de la sécurité et du fonctionnement de l'accueil. Elle anime les réunions d'équipe, se dote d'outils d'évaluation pour assurer le suivi des animateurs.

- **Relationnelles** : elle est responsable de la sécurité physique et morale. Elle assure le rôle d'interlocutrice auprès des différents acteurs et partenaires : organisateur, équipe d'animation, intervenants lors des rencontres, etc.

- **D'animation** : la directrice est une animatrice à part entière qui anime des activités et gère les temps de la vie quotidienne.

- Anne MERLET : Animatrice permanente BAFA
- Angel RACINEUX : Animatrice BAFA
- Antoine CUNAUD : Stagiaire BAFA
- Noémie JEANNEAU : Stagiaire BAFA
- Jeanne LEROUX : Animatrice BAFA

- Les animateurs :

Avec leur enthousiasme et leur bonne humeur, ils sont chargés de mettre en place des activités (préparation, réalisation, rangement et bilan) et d'assurer la sécurité des enfants tout en étant à l'écoute des besoins du groupe et de chacun. Ils gèrent tous les temps de la vie quotidienne,

participent aux réunions et informent la directrice de tous les problèmes rencontrés. Toutes leurs fonctions techniques et pédagogiques se font en adéquation avec le projet pédagogique.

- Les stagiaires BAFA :

Les stagiaires : ils sont là pour apprendre et découvrir le métier d'animateur. Après une courte période d'observation et de bilans réguliers avec l'équipe et plus particulièrement la directrice, l'animateur stagiaire a le même rôle que les animateurs.

Cet été, des équipements de protection ont été mis en œuvre pour la sécurité de tous :

- Tous les animateurs porteront des masques qu'ils pourront enlever lorsqu'ils se trouvent à plus de 1 mètre des enfants (lors de jeux extérieurs)
- Des flacons de gel hydro-alcoolique sont positionnés dans la structure.
- Des procédures ont été élaborées en fonction des protocoles en vigueur et les équipes seront sensibilisées et formées à l'application des mesures :
- Sur l'application des gestes barrières
- Sur les règles de détection de la maladie et de la conduite à tenir en cas de suspicion.

### **B) La sécurité avant tout !**

" Chaque animateur a pour mission de faire de la sécurité morale, affective et physique de chaque enfant sa priorité "

- Les règles de sécurité et d'hygiène au quotidien

**Taux d'encadrement** : un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans pour 12 enfants de plus de 6 ans

### **Règles alimentaires :**

Des plats témoins seront réalisés lors de chaque atelier cuisine ainsi que 2 prises quotidiennes de température du réfrigérateur. Le centre devra être maintenu en état de propreté : un agent d'entretien se chargera de cette mission chaque jour d'ouverture durant les vacances scolaires.

Lors des journées pique nique, l'organisateur se charge de gérer et prévoir les repas des enfants afin de maintenir la chaîne du froid (menus consultables sur site).

### **Côté soins :**

Une pharmacie et deux trousse de secours sont opérationnelles pour prévenir les petits bobos. Le cahier d'infirmerie sera tenu à jour par les animateurs. En cas de maladie ou d'accident, les parents seront tenus informés par l'équipe d'animation. Une procédure est mise en place et consultable sur l'accueil de loisirs. Les fiches sanitaires et la pharmacie seront apportées à chaque déplacement dans un lieu sécurisé connu des animateurs. L'organisateur a souscrit une assurance rapatriement auprès de PNAS Assurance.

### **Les sorties :**

Des sorties extérieures au centre et au quartier sont organisées tout au long de l'année. Par soucis de sécurité et d'organisation, l'équipe s'engage à respecter ces quelques points :

- Compter les enfants à chaque montée et descente du bus et lors des rassemblements.
- Se munir des fiches sanitaires (ou copies), d'un téléphone, de la pharmacie, d'eau,

de gobelets, du listing avec les numéros de téléphones et des numéros d'urgence.

- Respecter les règles en vigueur lors des déplacements (gilets jaunes, positionnement des animateurs, etc...).
- Redonner les règles et les informations spécifiques à l'ensemble du groupe.
- Une autorisation de sortie pour chaque sortie hors Cholet sera demandée aux familles .

### **Les temps de baignade :**

Les temps de baignade, qui ont lieu dans la piscine de la Cure l'été, sur d'autres plans d'eau extérieurs, ou en piscines municipales sont effectués selon la législation en vigueur et sous la responsabilité du surveillant de baignade ou du BNSSA :

- un surveillant de baignade (SB) pour la surveillance du groupe
- un animateur dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans et pour 5 enfants de moins de 6 ans.
- le SB rappelle les règles de sécurité aux animateurs et aux enfants.
- la vérification de la part du SB que la baignade est possible sur les différents sites.
- les animateurs sont force de proposition pour organiser des jeux aquatiques : une baignade bien animée permet d'éviter les débordements !

### **● Les procédures d'évacuation :**

Le fonctionnement en cas d'incendie : Lorsque l'alarme sonne, les animateurs emmènent immédiatement les groupes d'enfants dans le calme vers l'extérieur par la cour ou la porte d'entrée en fonction de la provenance du feu. Un animateur est guide file, c'est-à-dire qu'il guide les enfants vers la sortie. Un second animateur est serre file.

Il a pour rôle la vérification des locaux afin qu'aucun enfant ne soit oublié à l'intérieur et que les portes et fenêtres soient bien maintenues fermées. En cas d'incendie, cela évitera au feu de se propager trop vite. Chaque animateur sort avec la liste des enfants qu'il garde sur lui jusqu'au soir et procède au comptage des enfants. Lorsque seuls les 2 animateurs d'une tranche d'âge sont présents, chacun connaît d'avance son rôle. Lorsque toute l'équipe est présente, Anne est guide file et Véronique est le serre-file. Le multi-accueil se charge de passer l'appel aux secours et l'équipe tiendra informée les familles.

**Plan attentat :** cf procédure

**Plan canicule :** cf procédure

### **C) Les moyens d'évaluation**

L'évaluation des moyens et méthodes mis en œuvre par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs fixés se fait régulièrement au cours de réunions et de bilans. L'analyse est basée sur les bilans des animateurs par rapport aux difficultés rencontrées dans l'organisation et le retour des enfants réalisé de manière régulière en fin de journée. Différents points sont abordés : l'adaptation des locaux, les différents partenaires, le rythme des enfants, la sécurité, l'échange sur les pratiques, l'évolution des enfants en terme d'autonomie et de comportement, les activités, les sorties, etc...

Des fiches bilans sont transmises aux animateurs afin de mettre par écrit leur évaluation de chaque période.

Dialoguer et discuter est essentiel pour le bon déroulement de l'accueil (réunions avant, après et durant les vacances, bilans chaque lundi soir durant l'été, échange d'informations et de conseils). Toute suggestion sera prise en compte. Les animateurs se doivent d'avoir un regard global sur le

déroulement de la journée. La communication est particulièrement importante que ce soit pour des raisons de sécurité ou de cohésion de groupe.

L'investissement dans toutes les activités et la répartition des tâches (préparation des activités, rangement, prise de responsabilités,...) sont des compétences primordiales pour les animateurs. Un planning journalier concernant la répartition des tâches sera élaboré par les animateurs afin de savoir qui fait quoi et à quel moment en particulier chez les 3/6 ans.

Il est important de laisser l'enfant s'exprimer sur son ressenti de la journée : « un tableau à humeur » est mis en place à cet effet. L'enfant choisit un visage une expression de visage et le place sur le tableau chaque jour en face de son prénom. Si nous trouvons des visages tristes, nous prendrons le temps de discuter avec l'enfant (en individuel) pour en connaître les raisons.

## **4 – Informations pratiques**

### **A – Inscriptions et Réservations**

Les inscriptions et réservations se font via le portail de services en ligne " Mon espace Citoyen " sur le site de la ville de Cholet.

En cas de soucis, une aide pourra être apportée aux familles au bureau du Service Cholet Animation Enfance situé au 15 Avenue Kennedy à Cholet du lundi au vendredi, selon les horaires d'ouverture. Attention, si votre enfant est présent sans réservation préalable, un doublement du tarif sera appliqué.

Les échéances sont à :

→ J - 7 pour les vacances scolaires

Une question ?

- Concernant l'inscription, les réservations et la facturation :

Service Accueil – Mon Espace Famille : 02 72 77 24 26 (choix 1)

- Concernant l'organisation des accueils de loisirs :

Cholet Animation Enfance : 02 72 77 24 00

### **Modalités :**

Si votre enfant est malade ou ne peut venir, merci de prévenir au plus tôt l'équipe d'animation en appelant le 07.84.05.16.33 avant 9h00 si possible.

### **B – Les partenaires**

- La Ville de Cholet est l'organisateur
- Les parents sont invités régulièrement aux temps forts de la structure ( si la situation sanitaire le permet). Des temps de dialogues avec les animateurs lors de l'arrivée et du départ sont mis en place afin de communiquer toutes les informations importantes concernant chaque enfant.
- Le multi-accueil " Les petits Lutins " est situé à côté de la maison de l'enfance et accueille les enfants jusqu'à 6 ans. Des animations peuvent être ponctuellement proposées afin de créer un lien entre les « grands » du multi accueil et les « petits » de la maison de l'enfance.
- La maisonnée se situe derrière la maison de l'enfance et fait partie du même bâtiment. C'est un lieu de vie pour personnes âgées.